REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° de l'acte : 012D_2024
Nomenclature : 4.2
Date de convocation : 12.03.2024
Publication numérique le : 22.03.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :
Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Henri De Ferluc, Laure Frendo Rosso, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Christelle Paillé, Marc Prido, Claire Séverac
Absents et excusés :
Anne Faures, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent
Absents ayant donné procuration :
Fathi Aïdli à Laurent Chérubin
Claire Fabre à Henri De Ferluc
Gérald Monio à Claire Séverac
Karine Rovira à Élodie Cambou

Nombre de votants : 21
Pouvoirs : 4
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Création emploi non permanent: Renfort Espaces verts Adjoint technique temps complet dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité: Article L332-23-2°

M. Serge Milhet a été élu secrétaire.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face

à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques et notamment un renfort sur le service Espaces verts pour une période de 5 mois (6 mois maximum d'avril à septembre 2024).

Monsieur le maire propose donc de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois pouvant s'étendre jusqu'à 6 mois si nécessaire sur la période d'avril à septembre 2024.
Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet 35 h 00 hebdomadaires (38 h 20 avec RTT).
La rémunération de l'agent se fera sur la base du 1er échelon du grade de recrutement : adjoint technique.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire et de créer un emploi non permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 à 6 mois à compter du mois d'avril 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Serge Milhet

Maire de Labège

Laurent Chérubin

MAIRIE DE LABEGE 31670

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7, Téléphone : 05 62 73 57 57, Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**013D_2024**
Objet :	**Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Amenagement du territoire
Identifiant unique :	031-213102544-20240319-013D_2024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 031-213102544-20240319-013D_2024-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	54.7 Ko
Nom original : D_6033.pdf		
Nom métier : 99_DE-031-213102544-20240319-013D_2024-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)	application/pdf	6.8 Mo
Nom original : Contrat Bourg-Centre.pdf		
Nom métier : 73_CO-031-213102544-20240319-013D_2024-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 10h02min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 10h03min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 10h03min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 10h03min21s	Reçu par le MI le 2024-03-22